

FORMULAIRE D'ADHESION SECURITE VANOISE

A remplir, par utilisateur, par appareil radio

DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Profession :

Adresse mail :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

Personne à contacter si nécessité : Nom, Prénom, téléphone :

(Si la liaison radio est difficile, votre sécurité dépendra de la qualité des renseignements que vous nous avez communiqués. En cas de modification, pensez à nous transmettre vos nouvelles coordonnées).

PARTIE TECHNIQUE / INSTALLATEUR RADIO :

Marque :

Type :

N° série :

Licence ARCEP, ou réseau de rattachement :

Nom et adresse de l'installateur radio :

Gérald BRUN - MEGAHERTZ RADIOCOM

Rue du four – Centron - 73210 Aime la Plagne

04 79 06 82 48 / contact@megahertz-radiocom.fr

Les réseaux radios de secours en montagne sont destinés aux professionnels ou usagers de la montagne, détenant une fréquence de travail (commerciale) auprès de l'ARCEP, ou un réseau de rattachement (ESF, ESI, SNAM, SNGM etc....).

Obligations de l'adhérent :

L'adhérent s'engage à

- Communiquer et mettre à jour pendant la durée du Contrat ses informations d'identification
- Respecter la charte d'utilisation du réseau Sécurité Vanoise.
- Déclarer à l'association toute perte ou vol de son poste radio.
- S'acquitter de la facture chaque année.

La revente du poste avec les fréquences du réseau est interdite.

L'adhérent devra prendre contact avec l'association.

En cas de résiliation ou de suspension, l'adhérent s'engage à faire déprogrammer son poste radio auprès d'un des installateurs agréés. En cas de non transmission d'une attestation de déprogrammation de fréquences établie par un professionnel sous 30 jours, Sécurité Vanoise s'autorise à blacklister l'adhérent qui ne peut alors plus déclencher les relais de secours.

SIGNATURE :